

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-quatre avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Gérard GRANGE, Thierry AMIRAULT, Frédéric BEGUIER, Nathalie TAPIN.

M. GRANGE a donné procuration à M. AUDOUX, M. BEGUIER à M. GATEFAIT, Mme TAPIN à M. THAREAU

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer de l'ordre du jour la vente de terrains à bâtir dans la rue des Mûriers (les nouveaux numéros de cadastre ne sont pas encore arrivés en mairie) et pour ajouter :

1. L'adhésion de la commune de PORTS SUR VIENNE au SI Cavités 37
2. L'achat groupé d'électricité
3. Une demande de subvention au titre du FSIL
4. La composition du jury du concours des maisons fleuries

### **COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :**

- Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m <sup>2</sup>	Vendeur	Prix
AH 251	« L'esperderie »	2 227	M. Claude PROSPER	86 000 €

### **2017- 23 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CNDS POUR LES VESTIAIRES DU STADE**

Le Maire informe le Conseil que le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) peut subventionner les travaux de mise en accessibilité prévus sur le site du Stade Municipal.

Le maire donne ensuite le détail des travaux envisagés et travaillés par la commission « bâtiments » avec l'aide de SOLIHA, assistant à maître d'ouvrage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du CNDS au titre de l'accessibilité du stade municipal et arrête les modalités de financement suivantes :

	Montant subventionnable en € HT	Taux	Subvention sollicitée
Subvention du CNDS	25 000	30 %	7 500 €

Fonds propres		70 %	17 500 €
<b>TOTAL HT</b>			<b>25 000 €</b>

### **2017-24 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ECOLE DE DANSE – Saison 2017/2018**

Chaque année, une école de danse demande à utiliser la salle polyvalente pour y dispenser des cours destinés aux enfants chaque après-midi hors vacances scolaires de 15 h à 18 h.

Le Maire propose d'actualiser le montant de la location demandé à cette école de danse de 110 € à 115 € par mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire et fixe à 115 € par mois le tarif de location de la salle polyvalente pour l'utilisation le mercredi de 15 h à 18 h (hors vacances scolaires) du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 30 juin 2018.

### **2017-25 : TABLEAU DES EFFECTIFS APRES LA MISE EN PLACE DE LA PPCR**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale, et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité ou de l'établissement à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017:

Emploi	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/16	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/17	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>			
Directeur Général des Services	Attaché Principal	Attaché Principal	1 poste à 35 h
Adjoint au DGS	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h
Gérante de l'Agence Postale	Adjoint administratif de 1 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h
Chargée d'Urbanisme	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 28 h
Chargée RH	Rédacteur	Rédacteur	1 poste à 35 h
<b>Cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux</b>			
Responsable du service technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35 h

<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>			
agent technique polyvalent	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1 poste à 35 h
Responsable du Restaurant scolaire	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h
agent technique polyvalent	Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35 h
agent technique polyvalent	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	3 postes à 35 h
Second de Cuisine	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	1 poste à 31 h
Agent de restauration	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	1 poste à 31 h
Agent en charge de l'entretien de locaux – Référente de l'équipe scolaire	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	1 poste à 30 h
Agent en charge de l'entretien de locaux	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique	2 postes à 30 h 1 poste à 22 h 2 postes à 20 h 1 poste à 15 h
<b>Cadre d'emplois des ATSEM</b>			
ATSEM	ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 32 h
ATSEM	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 32 h

### **2017-26 : MODIFICATION DES STATUTS DU SI Cavités 37**

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Comité syndical du SI Cavités 37 a approuvé le retrait de la commune de SAZILLY et l'adhésion de la commune de Ports sur Vienne. Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente au SI Cavités 37 se prononce à son tour sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de PORTS SUR VIENNE.

En ce qui concerne le retrait de la commune de SAZILLY, M. AUDOUX ne prend pas part au vote. A l'unanimité moins une abstention, le Conseil Municipal **désapprouve le retrait** de la commune de SAZILLY du SI Cavités 37.

### **2017-27 : ADHESION DE CHOUZE SUR LOIRE A LA CC CVL**

Lors de sa séance du 11/04/2017, le Conseil communautaire de CHINON, Vienne et Loire (CC CVL) a approuvé l'adhésion de la commune de CHOUZE SUR LOIRE. Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire se prononce à son tour sur cette adhésion.

Considérant les motivations avancées par la commune de Chouzé sur Loire pour demander l'adhésion à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire :

- ✓ Le partage d'un même bassin de vie (éducation : lycée, santé : centre hospitalier et centre de radiologie, pratiques culturelles : médiathèque et cinéma..., services de sécurité : pompiers, gendarmerie)
- ✓ Le flux du domicile travail largement majoritaire vers la CC CVL avec la centrale nucléaire, les hôpitaux, les serres maraîchères, la base logistique de Système U,
- ✓ Le partage d'un même territoire avec une cohérence spatiale au regard du projet SCOT du Chinonais,
- ✓ La situation de Chouzé sur Loire le long de l'axe ligérien, tout comme de nombreuses communes de la CC CVL, qui en fait un lieu de fréquentation touristique (les Quais, le Musée des Mariniers, les ballades en Loire sur « la Martinienne ») valorisé par le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO,
- ✓ Le partage de la Confluence de la Loire et de la Vienne » avec les communes de Savigny en Véron et Candes Saint Martin,
- ✓ La localisation de Chouzé sur Loire au sein du PNR Loire Anjou Touraine qui s'étend et de la Vienne,
- ✓ Des habitudes de travail en commun (emploi, développement économique, élaboration d'un SCOT et d'un PLH),

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de CHOUZE SUR LOIRE à la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire.

### **2017-28 : RETRAIT DE LA CC CVL DE TOURAINE CHER NUMERIQUE ET ADHESION AU SM VAL DE LOIRE NUMERIQUE**

La Communauté de communes CHINON, Vienne et Loire a pour compétence « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » et adhère au syndicat mixte Touraine Cher Numérique.

Par délibération du 14/12/2016, le Conseil communautaire a décidé de sortir du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et d'adhérer au nouveau syndicat mixte Val de Loire Numérique pour la totalité de son territoire

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune adhérente à la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire se prononce à son tour sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le retrait de la communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique,
- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes CHINON, Vienne et Loire au syndicat mixte Val de Loire Numérique.

### **2017-29 : ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les syndicats d'énergie d'Eure et Loir, de l'Indre et d'Indre et Loire, tous membres de l'entente « Pôle Energie Centre », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SIEIL (syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire) est le coordonnateur.

Conclu à la fin 2015, le marché actuel pour l'électricité arrivera à échéance le 31 décembre 2017 et il convient d'ores et déjà de se préparer au lancement de nouvelles consultations qui conduiront in fine à la signature de marchés de fourniture d'électricité intégrant tous les types de contrats : sites de puissance supérieure ou égale à 36 kVA, sites de puissance inférieure à 36 kVA « tarif bleu »...

La commune de BEAUMONT EN VERON, au regard de ses propres besoins, a un intérêt certain à adhérer à ce nouveau groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- ✓ décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- ✓ approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département.
- ✓ Prend acte que le syndicat d'énergie du département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- ✓ Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BEAUMONT EN VERON, et ce sans distinction de procédures,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- ✓ S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- ✓ Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de BEAUMONT EN VERON.

## **2017-30 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSIL**

M. le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2016-68 du 14/11/2016 afférente au projet d'aménagement du centre bourg, pour un coût total hors taxe de 750 000 € décliné en trois phases de 250 000 € HT, et élaboré par l'Association D'Aide aux Communes (ADAC).

L'objectif est de réutiliser l'espace foncier de 6 000 m<sup>2</sup> en centre bourg, libéré par la déconstruction des anciens bâtiments scolaires et de créer un lieu de vie intergénérationnel dans le centre du bourg. Le projet consiste en :

- la construction d'une quinzaine de petits logements à destination des personnes âgées,
- la sécurisation de la rue des écoles attenante, sur toute sa longueur,
- la création de deux espaces de stationnement dédiés au corps enseignant et aux parents d'élèves,
- l'aménagement d'un mail planté,
- la création d'un espace de rencontre intergénérationnel et la création de cheminements doux,
- la remise en état, la sécurisation et la mise aux normes d'accessibilité de la rue du 8 mai 1945,
- l'aménagement du parking de la salle des fêtes.

Cette opération prévoit d'être réalisée sur trois années budgétaires, avec les plans de financements suivants :

2017	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	250 000 €	80	200 000 €
Fonds propres		20	50 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>250 000 €</b>

Pour la première année, les aménagements concerneront la création d'un espace de stationnement dédié au corps enseignants, aux intervenants, aux parents d'élèves et aux personnels communaux, l'aménagement du parking de la salle des fêtes et l'aménagement de la rue des Ecoles.

2018	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	250 000 €	80	200 000 €
Fonds propres		20	50 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>250 000 €</b>

En 2018, la 2<sup>ème</sup> phase consistera en la construction d'environ 15 logements locatifs par Touraine Logement, en l'aménagement du mail planté avec la liaison paysagère, l'aménagement du 2<sup>ème</sup> espace de stationnement entre les logements locatifs et le mail ainsi que la rénovation des réseaux de la rue du 8 mai 1945.

2019	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	250 000 €	80	200 000 €
Fonds propres		20	50 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>250 000 €</b>

2019 sera la dernière phase de travaux et verra la reconfiguration de la rue du 8 mai 1945 (trottoirs, accessibilité, signalétique de sécurité et revêtement) ainsi que la mise en place de l'espace intergénérationnel.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de subvention adressée à l'Etat pour la phase 1 va finalement être étudiée dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL 2017). Il faut donc établir les priorités avec le premier dossier déposé au titre du FSIL : la requalification du stade municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prend acte de l'information communiquée par la Sous-Préfecture sur l'impossibilité d'obtenir des fonds d'Etat malgré la promesse faite par Monsieur le Premier Ministre lors de sa visite du 21 octobre 2017,
- en conséquence, annule sa délibération 2016-68 du 14/11/2016,
- sollicite en remplacement le Fonds de Soutien à l'Investissement Local 2017 sur l'opération d'aménagement du centre bourg,
- établit ainsi la priorité de ses projets déposés dans le cadre du FSIL 2017 :
  1. la requalification du stade municipal
  2. l'aménagement du Centre bourg

- en ce qui concerne l'aménagement du centre-bourg : approuve les plans de financement annuels, tels que définis ci-dessus en modifiant la répartition des phases ainsi :

2017	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	160 000 €	80	128 000 €
Fonds propres		20	32 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>160 000 €</b>

Pour la première année, les aménagements concerneront le recrutement d'un architecte paysager pour assurer la maîtrise d'œuvre, la création d'un espace de stationnement dédié au corps enseignants, aux intervenants, aux parents d'élèves et aux personnels communaux à proximité de la salle des fêtes.

2018	Montant subventionnable HT	Taux %	Montant HT
État	340 000 €	80	272 000 €
Fonds propres		20	68 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>340 000 €</b>

En 2018, la 2<sup>ème</sup> phase consistera en la construction d'environ 15 logements locatifs par Touraine Logement, en l'aménagement du mail planté avec la liaison paysagère, l'aménagement du 2<sup>ème</sup> espace de stationnement entre les logements locatifs et le mail, l'aménagement de la rue des Ecoles ainsi que la rénovation des réseaux de la rue du 8 mai 1945.

**En 2019**, le programme des travaux reste inchangé.

- autorise M. le maire à poursuivre les démarches engagées pour en assurer la réalisation.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

❖ Se sont portés volontaires pour constituer le jury du concours des maisons fleuries 2017 : Valérie POYART, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Valérie PERDRIAU, Benoît GATEFAIT, Nathalie TAPIN, Thierry AMIRAULT.

❖ Le Maire informe le Conseil que le responsable du service technique est victime d'un accident du travail : il s'est cassé le bras droit et est arrêté jusqu'au 21 mai 2017.

❖ M. THAREAU remercie le comité de suivi et le personnel du Centre de Prévention d'insertion et de Citoyenneté de Pontourny pour la visite organisée à l'intention des élus. Il regrette que cette visite n'ait pas eu lieu plus tôt car elle aurait permis aux élus locaux de répondre à la rumeur et aux « bruits de la rue ». Il a été impressionné par le professionnalisme du personnel, par la sobriété et la fonctionnalité des locaux ainsi que par le système de protection contre les intrusions.

Le Maire prend acte de ces remerciements et en fera part au G.I.P. Il reconnaît qu'il n'avait pas suscité cette visite avant l'ouverture mais affirme aussi qu'elle ne lui avait pas été proposée.

Il reconnaît également le professionnalisme et les compétences du personnel qui n'est pas responsable d'un dispositif qui ne fonctionne pas. La vraie question étant : pourquoi n'y a-t-il pas de volontaires pour intégrer cet équipement ?

Le Maire rappelle qu'il n'y a plus de « résident » depuis le 17 janvier dernier. Le personnel effectue des formations jusqu'à fin juin, date à laquelle le gouvernement s'était engagé à faire un premier bilan.

Le rapport parlementaire définitif n'est pas encore publié et donnera peut-être des orientations sur le devenir de cet établissement, pour lequel la décision appartiendra au prochain gouvernement

❖ **SMICTOM** : le processus de « conteneurisation » a commencé. Une animatrice du SMICTOM rencontrera les élus de la commune le 29 mai prochain pour étudier les points de regroupement de collecte dans les zones desservies par la « bennette ». Il devrait s'en suivre une hausse du coût du service d'environ 12 % mais la répercussion sur les ménages serait de l'ordre de 2 à 3 % car la communauté de communes prend en charge la majorité du coût sur son budget général. Le maintien de la fourniture des sacs poubelles aux ménages est toujours

en discussion et aucune décision n'a encore été prise à ce sujet. La facturation au poids n'est pas a priori envisagée pour le moment. La mise en œuvre n'est envisagée qu'en 2019.

❖ Signalement d'une personne sans domicile fixe qui vend des calendriers en porte à porte et de deux jeunes filles qui démarchent les personnes âgées. La gendarmerie a été prévenue.

❖ **Presbytère** : à la suite de l'effondrement qui s'est produit dans la grande salle, et sur les conseils du SI Cavités 37, le cabinet d'études géotechnique SOGEO est venu sonder la pièce et les alentours. Le rapport n'est pas encore arrivé en mairie mais les géotechniciens ont révélé la présence d'autres cavités parfois très profondes (environ 7 mètres). A suivre...

A la demande de M. JUILLET, Monsieur le Maire informe le Conseil que la locataire, avant d'entrer dans les lieux, doit réaliser de gros travaux d'aménagement intérieur et qu'il lui a été accordé un délai supplémentaire d'un mois, soit une entrée au 1<sup>er</sup> juin 2017. Une partie de l'étage sera consacrée à une activité de gîte.

M. JUILLET regrette que la commune n'ait pas transformé ce bâtiment en gîte elle-même pour en percevoir les fruits directement. Monsieur le Maire lui répond qu'il est loué en vertu d'un bail commercial précaire à Mme Corine CARTON et que cette location rapporte plus à la commune que ce qu'elle produisait auparavant. M. GATEFAIT espère que l'activité de Mme CARTON prospère pour qu'elle puisse se porter acquéreur du bâtiment rapidement.

❖ La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 06 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 30.

#### **Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

<b>n°</b>	<b>Titre</b>
2017-23	Demande de subvention au titre du CNDS pour les vestiaires du stade
2017-24	Tarifs de location de la salle polyvalente pour une école de danse – saison 2017/2018
2017-25	Tableau des effectifs après la mise en place de la PPCR
2017-26	Modification des statuts du SI Cavités 37
2017-27	Adhésion de CHOUZE SUR LOIRE à la CC CVL
2017-28	Retrait de la CC CVL de Touraine Cher Numérique / adhésion au SM Val de Loir Numérique
2017-29	Achat groupé d'électricité
2017-30	Demande de subvention au titre du FSIL 2017

#### **Signature des membres présents**

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	<u>Absent excusé</u>



Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	A donné procuration à Benoît GATEFAIT
Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie ADAM- SKI	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE	A donné procuration à Dominique AUDOUX	Gaëtan THAREAU	
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	A donné procuration à Gaëtan THAREAU
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	
		Valérie PERDRIAU	